

Référence : SR/MR/NL/DB/22/C-498

ERRATUM AVIS D'OUVERTURE

CONCOURS INTERNE SUR TITRES POUR L'ACCES AU CORPS DE CADRE DE SANTE

Textes de références : Décret n°2012-1466 du 26 décembre 2012 – Arrêté du 25 juin 2013

Un Concours Interne sur titres pour l'accès au corps de Cadre de Santé est ouvert et organisé au Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours (Indre & Loire), en vue de pourvoir les postes suivants :

CONCOURS INTERNE SUR TITRES DE CADRE DE SANTE – FILIÈRE INFIRMIÈRE -

- **CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE TOURS** 8 postes
- **CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL AMBOISE CHATEAU-RENAULT** 2 postes

Peuvent être candidats les fonctionnaires hospitaliers titulaires du diplôme de cadre de santé, régis par les décrets du 30 novembre 1988, du 29 septembre 2010 et du 27 juin 2011, comptant, au 1^{er} janvier 2022, au moins cinq ans de services effectifs dans un ou plusieurs des corps cités dans le décret susvisé, ainsi qu'aux agents non titulaires de la fonction publique hospitalière titulaires de l'un des diplômes, titres ou autorisation requis pour être recrutés dans l'un des corps cités dans le décret susvisé et du diplôme de cadre de santé, ayant accompli au moins cinq ans de services effectifs en qualité de personnel de la filière infirmière.

La sélection des candidats repose sur une analyse de la complétude du dossier reposant sur :

- La possession du titre de formation ou de l'attestation d'équivalence requis pour l'accès au corps des cadres de santé paramédicaux ;
- L'analyse des qualités générales du dossier de candidature par le jury, afin d'évaluer l'aptitude à exercer les missions de cadre de santé paramédical.

A l'appui de sa demande, le candidat doit joindre les pièces suivantes :

- Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre dans laquelle le candidat indique, dans le cas de concours ouvert pour pourvoir des postes dans plusieurs établissements, l'ordre de sa préférence quant à son affectation éventuelle ;
- Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre ;
- Un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination ;

Référence : SR/MR/NL/DB/22/C-498

- Le diplôme de cadre de santé, titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents.

Le dossier d'inscription est à télécharger sur intranet **DRH - Recrutement et perspectives d'évolutions professionnelles - Les concours** et sur le site internet du **CHRU – Nous rejoindre**. Pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter le Département Développement Professionnel – Secteur Concours (Postes : 7.36.96 du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00).

Les candidatures devront être adressées, **au plus tard le Lundi 12 Septembre 2022**, par lettre recommandée, (le cachet de la poste faisant foi) à Monsieur le Directeur des Ressources Humaines, Département Développement Professionnel - Bureau des Concours du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours 37044 TOURS CEDEX 9 ou déposées dans **la boîte prévue à cet effet** au Département Développement Professionnel sur le site de l'IFPS Rue Mansart à CHAMBRAY LES TOURS entre 8h et 17h00.

À Tours, le 11 Juillet 2022

La Directrice-adjointe des Ressources Humaines,



Marion RENAUT

